CRC - 047M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2024-2027

L’immigration au Québec : levier important pour les PME, les régions et l’économie

Mémoire de la FCEI soumis dans le cadre de la consultation publique portant sur la planification de l’immigration au Québec pour la période 2024-2027

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L’ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires

Août 2023

Introduction

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) au pays, comptant 97 000 membres, dont 21 000 au Québec. Notre organisation est interpellée par tout ce qui touche le développement et l'essor des petites et moyennes entreprises. Les PME membres œuvrent dans tous les secteurs d'activité et sont présentes dans toutes les régions du Québec.

La FCEI porte historiquement une attention particulière aux questions liées à l'immigration. Cependant, la planification gouvernementale prend une dimension différente aujourd'hui face à la pénurie de main-d'œuvre qui touche durement toutes les régions du Québec. Bien que les apports de l'immigration ne se résument en aucun cas en une notion purement économique tant ses effets positifs sont divers et variés, il n'en demeure pas moins une implacable réalité, la « pyramide des âges » et le vieillissement de la population engendrent la plus grave crise de main-d'œuvre de l'histoire contemporaine du Québec. Au-delà du dynamisme ou de la croissance économique, nous sommes à plusieurs égards dans une optique, dans certains cas de figure, de simple maintien des « acquis » en ce qui concerne les services desservis, tant privés que publics. Par ailleurs, être en faveur d'une augmentation du bassin de travailleurs issus de l'immigration ne veut pas dire que les autres solutions qui doivent être ou qui sont actuellement déployées afin de réduire les effets négatifs de la pénurie de main-d'œuvre deviennent pour autant caduques. Plus sommairement, pour la FCEI, il est clair qu'au regard de la pénurie de main-d'œuvre actuelle, plusieurs mesures complémentaires doivent être accélérées, comme l'augmentation de la productivité et l'automatisation. Collectivement, il faut mettre en application des mesures efficaces, et l'immigration est l'une de celles-ci.

La FCEI s'est exprimée favorablement concernant les orientations gouvernementales récentes, notamment dans le cadre du projet de *Règlement ministériel modifiant diverses dispositions en matière d'immigration au Québec*[1] qui apporte des modifications à tous les programmes de la catégorie de l'immigration économique. Ces modifications s'appliquent notamment au programme régulier des travailleurs qualifiés, au programme des investisseurs, au programme des travailleurs autonomes et au programme des entrepreneurs. Nous sommes persuadés que le gouvernement du Québec, notamment dans le cadre des présentes consultations, sera à l'écoute des besoins des propriétaires de PME du Québec qui composent la majorité des emplois du secteur privé.

Ce mémoire brosse un portrait de la situation des PME québécoises et met en évidence le rôle stratégique que l'immigration peut jouer, notamment pour atténuer les conséquences négatives de la pénurie de main-d'œuvre. La FCEI y commentera les 12 orientations proposées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en matière de planification de l'immigration pour la période 2024-2027.

[1] Gazette officielle du Québec, Projet de règlement, 7 juin 2023, Règlement modifiant le *Règlement sur l'immigration au Québec*. Consultation en ligne : https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/79798.pdf. Projet de règlement ministériel modifiant diverses dispositions en matière d'immigration. Consultation en ligne : https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/79809.pdf.

État de la situation du marché du travail québécois

La pénurie de main-d'œuvre frappe fort au Québec et particulièrement dans les régions. Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)[2], au premier trimestre de 2023, on dénombrait environ 196 500 postes vacants dans la province. En fait, cette pénurie constitue un véritable obstacle au développement et à la croissance des PME québécoises. En effet, le manque de personnel sur le marché du travail représente le principal frein à la croissance des ventes et de l'augmentation de la production pour les dirigeants de PME québécoises[3]. Dans un rapport publié en juillet dernier[4], la FCEI révèle comment la pénurie de main-d'œuvre affecte toutes les industries et ajoute une pression énorme sur les entrepreneurs. Les PME du Québec ressentent les impacts du manque de main-d'œuvre sur plusieurs fronts : des pertes économiques majeures de près de 11 G$ en 2022[5], l'équivalent d'une semaine de huit jours pour les dirigeants d'entreprise en manque d'employés[6], une hausse accrue des heures travaillées par les employés et une réduction des offres de services, pour n'en nommer que quelques-uns.

La pression est telle que près de la moitié des PME évaluent un risque à court (6 %) et à moyen terme (40 %) quant à leur survie si le problème persiste ou s'aggrave[7]. Les dirigeants de PME cherchent du personnel de production et de métiers spécialisés (80 %), du personnel technique et administratif (50 %), du personnel de vente (46 %) à temps plein, ainsi que des cadres et des gestionnaires (34 %). Ici, le gouvernement du Québec peut les aider en mettant en place une politique d'immigration qui répond aux besoins spécifiques des PME et en élaborant des programmes de formation adaptés au marché du travail d'aujourd'hui et de demain.

Par ailleurs, dorénavant, les citoyens subissent aussi les effets de la pénurie de main-d'œuvre. Lors d'un sondage[8] mené par Léger en 2022 auprès de plus de 1 000 Québécois pour le compte de diverses associations patronales, 86 % des répondants se disaient inquiets des impacts de la pénurie de main-d'œuvre sur la qualité, le prix et la disponibilité de leurs biens et services. De surcroît, 70 % des répondants étaient d'avis que le gouvernement du Québec devrait en faire davantage sur le plan de l'immigration économique pour augmenter le bassin de travailleurs disponibles.

---

[2] Institut de la statistique du Québec, *Les postes vacants au Québec par trimestre*, juin 2023. Consultation en ligne : https://statistique.quebec.ca/fr/document/postes-vacants-au-quebec/publication/postes-vacants-au-quebec-par-trimestre.
[3] FCEI, Baromètre des affaires MD de juillet 2023, du 5 au 13 juillet 2023, résultat finaux, n = 550.
[4] FCEI, *Pénurie de main-d'œuvre et PME québécoises : Mise à jour de la situation, des candidats recherchés, des contraintes et des pistes de solution*. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/penuries-main-d-oeuvre-pme-quebecoises-2023.
[5] FCEI, *Pénurie de main-d'œuvre : une perte de près de 11 G$ assumée par les PME du Québec*, août 2022. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/p%C3%A9nurie-de-main-d%C5%93uvre-une-perte-de-pr%C3%A8s-de-11-g-assum%C3%A9e-par-les-pme-du-qu%C3%A9bec.
[6] FCEI, *La semaine de 8 jours - L'impact des pénuries de main-d'œuvre sur le nombre d'heures travaillées par les propriétaires de PME canadiennes*, avril 2023. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/semaine-de-8-jours-impact-penuries-main-d-oeuvre-sur-nombre-heures-travaillees-par-proprietaires-pme-canadiennes.
[7] FCEI, *Pénurie de main-d'œuvre et PME québécoises : Mise à jour de la situation, des candidats recherchés, des contraintes et des pistes de solution*. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/penuries-main-d-oeuvre-pme-quebecoises-2023.
[8] Léger, Rapport, *Opinion sur les effets de la pénurie de main-d'œuvre au Québec – Sondage réalisé auprès de la population québécoise*, 2022. Consultation en ligne : https://meq.ca/wp-content/uploads/sites/4/2022/05/11709-004-Rapport_Sondage.pdf.

Planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

La FCEI reconnaît la valeur ajoutée de l'immigration sur notre économie et notre société en entier. Pour promouvoir une immigration réussie de l'accueil jusqu'à l'intégration dans la société, des mesures concrètes doivent être mises en place. Les différentes orientations présentées par le MIFI, qui pourraient être bonifiées par nos recommandations, représentent de bonnes fondations pour une planification de l'immigration.

Quelques thèmes centraux doivent être au cœur de toutes orientations en matière d'immigration, selon la FCEI :

- Tenir compte des besoins du marché du travail dans l'admission d'immigrants économiques;
- Augmenter les seuils d'immigration afin de combler le cinquième des postes vacants prévus par les institutions du Québec;
- Améliorer la coordination gouvernementale et régionale afin de mieux répartir les nouveaux arrivants dans toutes les régions du Québec;
- Assurer un service d'accompagnement pour la francisation des nouveaux arrivants.

ORIENTATION 1 : Rehaussement de l'immigration francophone

A. Tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique
B. Augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission

La FCEI est d'accord avec l'approche qui vise à augmenter la proportion des personnes adultes déclarant le français à l'admission, sans pour autant reléguer aux oubliettes l'importance de la diversité des talents et des compétences qui ne doivent pas être sacrifiées dans le processus.

La FCEI est bien consciente de l'enjeu de la protection de la langue française pour la société québécoise, un enjeu que les entrepreneurs de la province ont aussi à cœur. Les actions gouvernementales visent à protéger cette identité culturelle unique en Amérique du Nord, tout en assurant une immigration qui répond aux besoins du marché du travail.

Toutefois, nous sommes d'avis que les exigences concernant la langue française ne devraient pas avoir d'effet pervers sur le haut potentiel des personnes immigrantes non francophones convenant au marché du travail québécois et pouvant apprendre le français. Plus les critères sont rigoureux, plus le bassin d'immigrants potentiels diminue.

C'est pourquoi nous sommes satisfaits qu'une différenciation de l'exigence minimale en matière de connaissance du français soit désormais en place, particulièrement pour les professions des catégories « Formation, Études, Expérience et Responsabilités » (FÉER) 3,4 et 5 de la Classification nationale des professions (CNP) de 2021, qui représentent la majorité des emplois occupés dans les PME et qui demanderont une connaissance moins importante pour les postes ne nécessitant pas une grande maîtrise du français.

Toutefois, la FCEI croit que le gouvernement doit revoir les exigences linguistiques minimales en matière de connaissance du français pour se qualifier pour les professions de catégories FÉER 0, 1 et 2 de la CNP de 2021. Un niveau 7 à l'oral et 5 à l'écrit sur l'Échelle québécoise pour répondre aux exigences minimales est requis pour ces travailleurs qualifiés. Le bassin de talents dans la francophonie est énorme, et nous devons nous assurer d'en profiter. La FCEI croit que les nombreuses personnes qui n'ont pas ce niveau de connaissance du français pourraient aussi posséder des atouts remarquables pouvant contribuer à la société québécoise et répondre aux besoins des PME.

Considérant qu'une langue s'apprend, la FCEI suggère de réduire les exigences linguistiques à un niveau 5 à l'oral, accompagné d'un accompagnement rapide et efficace pour atteindre le niveau 7 dans un délai raisonnable. Le critère de la connaissance du français est une des pierres angulaires de notre immigration, mais ne doit pas être le seul. Ajuster les exigences linguistiques et assurer une formation linguistique à l'arrivée au Québec permettrait d'accueillir de nouveaux arrivants qui répondent le mieux aux besoins du marché du travail.

ORIENTATION 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

A. Soutenir l'apprentissage du français chez les personnes immigrantes résidant au Québec
B. Accroître l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec
C. Augmenter la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires
D. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec le milieu entrepreneurial

La FCEI soutient la mise en œuvre de Francisation Québec et les différentes mesures visant à accroître la connaissance du français des nouveaux arrivants. Elle recommande au gouvernement du Québec d'épauler davantage les PME pour couvrir les coûts associés à la francisation.

L'accompagnement des nouveaux arrivants est crucial à une intégration réussie dans la société et une rétention à long terme. C'est pourquoi la FCEI se réjouit de la mise en place de Francisation Québec, un guichet unique pour les personnes qui envisagent de s'établir au Québec. Un seul point d'accès permet de réduire les délais de prise en charge et la lourdeur de la paperasserie pour les entreprises et les particuliers ayant besoin d'accompagnement dans le processus d'accueil.

Le budget des services de francisation a augmenté de 131 % depuis 2018-2019. Le financement se chiffre à 217 millions de dollars pour 2023-2024, et prévoit être augmenté de près de 43 millions de dollars annuellement jusqu'en 2027-2028[9]. De plus, le taux de participation à l'ensemble des cours de français offerts a connu une hausse de 25,6 % par rapport à l'année dernière : 46 855 personnes immigrantes y ont participé. Ces hausses importantes du budget et de la participation démontrent deux choses : le Québec est en mesure d'offrir une formation linguistique de qualité pour ses nouveaux arrivants, et il existe une volonté réelle de la part des nouveaux immigrants d'apprendre le français en sol québécois.

Nous sommes d'avis qu'avec ce nouveau processus simplifié qui offre une prise en charge et un accompagnement continu efficace, il est possible de mieux adapter les exigences en matière de connaissance du français dans la catégorie de travailleurs qualifiés et de gens d'affaires pour permettre aux nouveaux arrivants d'atteindre le niveau requis à leur arrivée.

La FCEI croit qu'il faut poursuivre et accélérer l'action en francisation. C'est ce que demandent les PME québécoises. En effet, la figure 1 démontre que 4 entrepreneurs sur 5 (80 %) croient que l'accessibilité et la disponibilité des services de francisation offerts aux immigrants employés dans des petites entreprises contribuent à l'économie de la province. Ce soutien aux programmes de francisation s'explique aussi par le fait que 84 % des entrepreneurs croient que l'accès à des services de francisation favorisera l'établissement et l'accueil des immigrants dans les régions du Québec. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'impact d'un accompagnement en francisation pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans leur emploi. D'ailleurs, 81 % des dirigeants de PME sont d'avis que le renforcement des mesures de francisation améliorera l'intégration en milieu de travail des nouveaux immigrants employés dans des petites entreprises. Les services de francisation jouent un rôle clé dans la réussite de l'intégration des nouveaux arrivants au sein de la société québécoise, ainsi que dans le contexte d'embauche au sein des PME.

[9] Gouvernement du Québec, *Un Québec engagé plan budgétaire*, budget 2023-2024, mars 2023, p. 12. Consultation en ligne : http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/documents/Budget2324_PlanBudgetaire.pdf#page=40.

Figure 1

L'importance de la francisation pour l'immigration au Québec selon les PME (% des réponses)

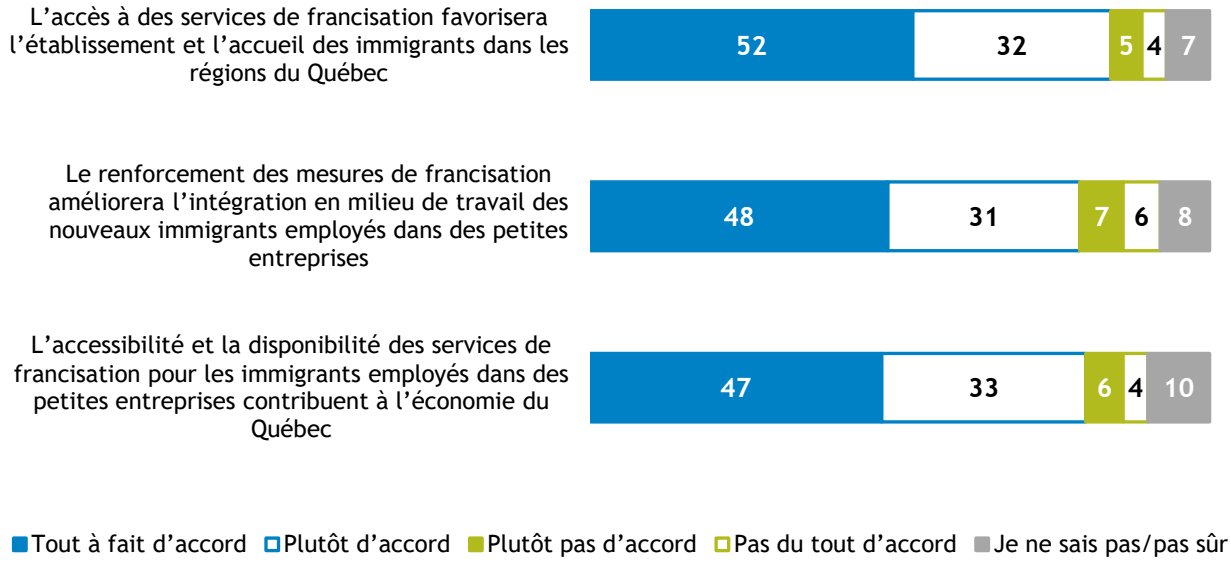

Source : FCEI, sondage *Votre voix* – Juillet 2023, mené du 6 au 25 juillet 2023, résultats préliminaires, données pour le Québec, n = 485.

Il est clair que les services de francisations offerts aux immigrants sont importants pour les PME, puisqu'ils favorisent une meilleure intégration socioprofessionnelle. Toutefois, cette formation n'est pas sans coût pour les entrepreneurs. En effet, les coûts associés aux cours de francisation (c.-à-d. programmes linguistiques) sont difficiles à assumer pour plus de 2 entreprises sur 3 (68 %). Ces coûts ajoutent des barrières pour les petites entreprises désirant recruter à l'étranger, surtout dans un contexte où la pénurie de main-d'œuvre représente le principal frein à la croissance des ventes et de l'augmentation de la production, comme mentionné précédemment. Notons que plus l'entreprise est petite, plus les coûts supplémentaires sont difficiles à assumer, car ils représentent une proportion plus importante du budget. C'est ici que le gouvernement peut faire une différence. À cet égard, près des trois quarts des PME affirment que l'accès gratuit à des mesures de francisation faciliterait l'embauche d'immigrants dans leur entreprise. De plus, 87 % considèrent que le gouvernement du Québec devrait à tout le moins couvrir les coûts du processus de francisation des employés des petites entreprises.

Figure 2

Les coûts importants liés aux programmes de francisation ajoutent une pression financière sur les entrepreneurs (% des réponses)

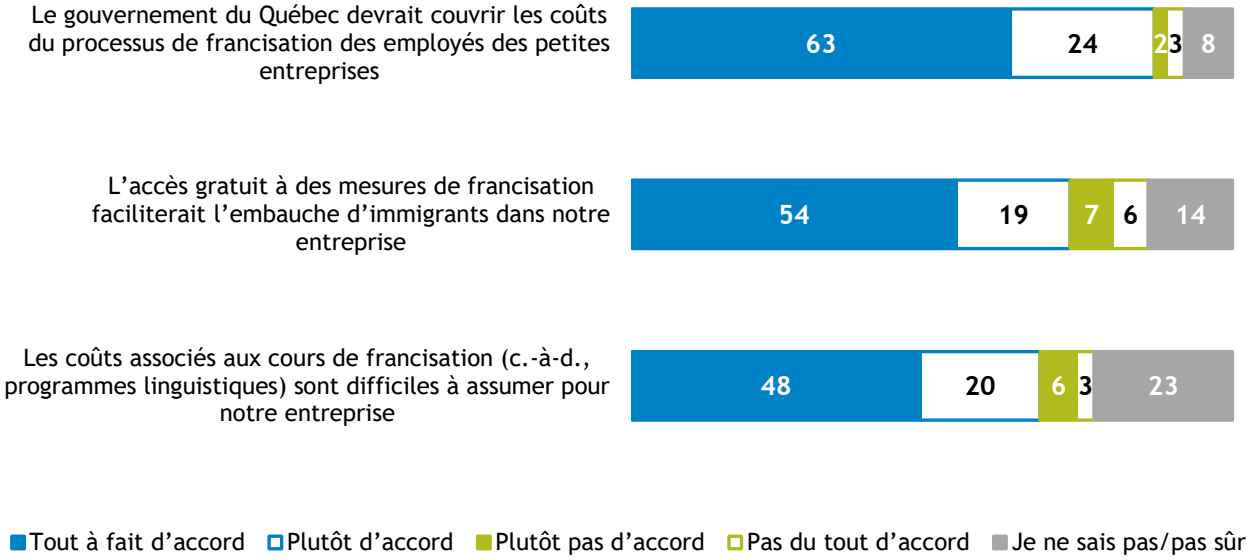

Source : FCEI, sondage *Votre voix* – Juillet 2023, mené du 6 au 25 juillet 2023, résultats préliminaires, données pour le Québec, n = 485.

ORIENTATION 3 : Sélection québécoise

Scénario 1 : Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec

Scénario 2 : Maintenir la part des personnes sélectionnées par le Québec à 72 % sur l'ensemble de la période

La FCEI appuie une démarche visant à augmenter la part des personnes sélectionnées répondant aux besoins du marché du travail, surtout à ceux des PME.

L'immigration joue un rôle crucial comme porte d'entrée pour de nombreux futurs résidents du Québec qui contribueront et participeront à la croissance économique de la province. D'ailleurs, la paperasse et les délais associés à l'embauche de travailleurs étrangers sont les premiers obstacles cités par les dirigeants de PME concernant la régionalisation de l'immigration dans la région. De plus, deux PME sur cinq mentionnent que la réduction de la paperasserie et des délais au sein du ministère de l'Immigration est une mesure qui pourrait assurer le succès de la régionalisation de l'immigration. La FCEI soutient un scénario qui permet au gouvernement d'augmenter, d'accélérer, de réduire la paperasserie et les délais pour accueillir des candidats qui répondent aux besoins des PME du Québec. La FCEI demande au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral d'unir leurs efforts pour y arriver. Il ne faut pas tirer la couverture à soi, mais travailler pour atteindre des objectifs communs. Il ne faut surtout pas

prendre la voie de la confrontation constitutionnelle quand près de la moitié des PME québécoises craignent pour leur avenir à court ou moyen terme en raison de la pénurie de main-d'œuvre[10].

Aussi, la FCEI recommande que l'exigence minimale d'un niveau 7 de compétence orale en français soit établie au niveau 5, qui est d'ailleurs le niveau requis pour de nombreuses professions de travailleurs qualifiés. L'appui du gouvernement du Québec est névralgique pour aider les candidats potentiels à suivre des cours de français afin de paver leur voie vers la résidence permanente et d'assurer que les évaluations de la langue française consistent en une appréciation diligente des connaissances et représentent la réalité linguistique québécoise.

ORIENTATION 4 : Importance de l'immigration économique

Scénario 1 : Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration
Scénario 2 : Maintenir la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration sur l'ensemble de la période

La FCEI appuie la démarche visant à augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration.

L'immigration joue un rôle crucial comme porte d'entrée pour de nombreux futurs résidents du Québec qui contribueront et participeront à la croissance économique de la province. L'Institut du Québec indique d'ailleurs ce qui suit dans un rapport portant sur les seuils d'immigration au Québec : « … peu importe le scénario retenu, il ressort de toutes les simulations effectuées qu'à elle seule, l'immigration ne pourra pas annuler totalement l'impact du vieillissement de la population sur l'économie. Elle pourra toutefois en atténuer les effets démographiques et économiques, notamment en assurant un ratio plus élevé de travailleurs par retraité ». Les conclusions du rapport indiquent également ce qui suit : « … si le Québec opte pour un seuil d'immigration qui correspond à 12 % de la cible canadienne, l'apport économique des nouveaux arrivants assurerait un tiers de sa croissance économique en 2040. Dans le scénario où il augmenterait cette part à 23 % du solde canadien, l'immigration aurait davantage d'incidence sur la croissance économique, contribuant à la moitié de la croissance en 2040 »[11]. Il faut souligner le fait que l'immigration contribue au dynamisme économique du Québec.

Un nombre significatif d'immigrants qui choisissent de s'installer ici sont embauchés par des PME. En effet, selon un récent sondage de la FCEI, près d'un quart (23 %) des propriétaires de PME québécoises ont récemment recruté des immigrants[12]. C'est pourquoi l'immigration économique est considérée comme l'une des solutions que le gouvernement du Québec doit mettre en œuvre pour soutenir les entreprises face à la pénurie de main-d'œuvre. Ce défi de taille touche directement trois PME sur cinq,

[10] FCEI, *Pénurie de main-d'œuvre et PME québécoises : Mise à jour de la situation, des candidats recherchés, des contraintes et des pistes de solution*. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/penuries-main-d-oeuvre-pme-quebecoises-2023.
[11] Kareem El-Assal, Daniel Fields, Mia Homsy, Simon Savard, Sonny Scarfone. *Seuils d'immigration au Québec : analyse des incidences démographiques et économiques*, Institut du Québec, 2019. Consultation en ligne : https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2019/05/201905-IDQ-SEUILS-IMMIGRATIONS.pdf.
[12] FCEI, sondage *Votre voix* - Avril 2023, mené du 5 au 20 avril 2023, résultats finaux, données pour le Québec, n = 394.

tandis qu'un quart additionnel subissent les répercussions indirectes de ce phénomène par des coûts supplémentaires significatifs[13].

De plus, la pénurie de main-d'œuvre met un nombre significatif d'entreprises à risque de fermeture dans les prochaines années. En effet, 2 PME sur 5 affirment ne pas pouvoir survivre à moyen terme (entre 1 an et 4 ans) sans le personnel nécessaire, alors qu'un autre 6 % disent ne pas pouvoir survivre pendant longtemps (moins de 12 mois) sans le personnel nécessaire[14]. Ce manque de personnel a des impacts majeurs sur la viabilité des entreprises, mais aussi sur la santé des entrepreneurs. Une récente étude de la FCEI[15] a démontré que les propriétaires de PME du Québec touchés par la pénurie de main-d'œuvre travaillent en moyenne 60 heures par semaine.

Par ailleurs, le vieillissement de la population et le départ à la retraite des *baby-boomers* ne feront qu'accentuer les répercussions sur la main-d'œuvre disponible, si aucune action n'est prise pour assurer la relève. Selon une récente étude économique de la Caisse Desjardins[16], il faudrait une augmentation d'un peu plus de 2 % de la population en âge de travailler (15 à 64 ans), pour stabiliser le ratio de dépendance des personnes âgées, c'est-à-dire pour réduire les conséquences du vieillissement de la population. Cet objectif est trois fois plus élevé que la moyenne prépandémique sur 5 ans, ce qui indique qu'un plus grand nombre et une plus grande proportion d'immigrants économiques sont fondamentaux. Il a aussi été démontré que les immigrants économiques ont un impact positif sur le PIB beaucoup plus important que les autres nouveaux arrivants[17].

Ces départs du marché du travail sont tout aussi vrais pour les entrepreneurs : plus de la moitié (58 %) des propriétaires de PME québécoises prévoient de quitter leur entreprise dans les 5 prochaines années[18]. La planification de la relève est essentielle au bon déroulement du départ des propriétaires. Toutefois, nombreux sont les obstacles lorsque vient le temps de passer le flambeau à la prochaine génération. Le plus grand obstacle (54 %) est la recherche d'un acheteur ou d'un successeur adéquat. Le gouvernement peut se tourner vers l'immigration économique pour répondre à ce besoin criant d'entrepreneurs. Un rapport sur l'immigration au Canada[19] illustre d'ailleurs que le pourcentage de propriétaires d'entreprise parmi les personnes âgées de 25 à 69 ans pour la première génération d'immigrants est de 5,2 % comparativement à un taux de 4,4 % pour la troisième génération et les générations subséquentes (c'est-à-dire une catégorie qui comprend toutes les personnes nées au Canada et ayant deux parents nés au Canada). Cette étude démontre aussi que 40 % des immigrants propriétaires d'entreprise au Canada sont issus de la catégorie des immigrants économiques.

---

[13] FCEI, *Pénurie de main-d'œuvre et PME québécoises : Mise à jour de la situation, des candidats recherchés, des contraintes et des pistes de solution*. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/penuries-main-d-oeuvre-pme-quebecoises-2023.
[14] FCEI, *Pénurie de main-d'œuvre et PME québécoises : Mise à jour de la situation, des candidats recherchés, des contraintes et des pistes de solution*. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/penuries-main-d-oeuvre-pme-quebecoises-2023.
[15] FCEI, *La semaine de 8 jours – L'impact des pénuries de main-d'œuvre sur le nombre d'heures travaillées par les propriétaires de PME canadiennes*, avril 2023. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/semaine-de-8-jours-impact-penuries-main-d-oeuvre-sur-nombre-heures-travaillees-par-proprietaires-pme-canadiennes.
[16] Desjardins, Point de vue économique, *Quel est le nombre idéal de nouveaux arrivants au Canada?*, juillet 2023, p. 3. Consultations en ligne : https://www.desjardins.com/qc/fr/epargne-placements/etudes-economiques/canada-immigration-july-17-2023.html.
[17] Desjardins, Point de vue économique, *Quel est le nombre idéal de nouveaux arrivants au Canada?*, juillet 2023, p. 5. Consultations en ligne : https://www.desjardins.com/qc/fr/epargne-placements/etudes-economiques/canada-immigration-july-17-2023.html.
[18] Le sondage de la FCEI sur la planification de la relève d'entreprise a été mené en ligne du 27 juin au 17 août 2022 et est basé sur un échantillon de 2 479 propriétaires de petites entreprises du Canada. À des fins de comparaison, un échantillon probabiliste avec le même nombre de répondants aurait une marge d'erreur de +/-2,0 %, 19 fois sur 20.
[19] Statistique Canada, *Les entrepreneurs immigrants au Canada : faits saillants d'études récentes*, 2021. Consultation en ligne : https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021009/article/00001-fra.htm.

L'augmentation de la part de l'immigration économique représente l'une des solutions essentielles que le gouvernement doit sérieusement envisager pour soutenir nos entrepreneurs face à la rareté de la main-d'œuvre. En effet, plus d'un quart (27 %)[20] des PME estiment que cette mesure leur serait particulièrement utile pour remédier à cet enjeu pressant. En encourageant davantage d'immigrants qualifiés à venir s'établir et à contribuer à notre économie, nous pouvons renforcer notre tissu entrepreneurial et favoriser la prospérité du Québec. De plus, cette orientation est appuyée par la majorité de la population québécoise : un récent sondage Léger indique que 70 % des répondants sont d'avis que le gouvernement du Québec devrait en faire davantage sur le plan de l'immigration économique pour augmenter le bassin de travailleurs disponibles[21].

ORIENTATION 5 : Immigration de personnes jeunes

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec

La FCEI soutient la proposition visant à encourager l'immigration permanente de personnes jeunes, à condition qu'elle ne nuise pas à l'entrée d'autres immigrants économiques issus d'autres programmes.

Bien qu'elle soutienne cette orientation, la FCEI croit qu'un candidat idéal ne peut être considéré uniquement en fonction de son âge, surtout qu'une personne peut maintenant rester longtemps sur le marché du travail si elle le désire. Des données récentes de Statistique Canada illustrent que la majorité (55 %) des Canadiens de 55 à 80 ans toujours actifs ou ayant pris partiellement leur retraite resteraient sur le marché du travail plus longtemps avec un emploi à temps partiel[22]. Toutefois, devant la réalité démographique du Québec et une pénurie de main-d'œuvre qui ne cesse de s'aggraver, l'attraction et la rétention d'immigrants qui contribueront à la vitalité de notre économie et qui répondent aux besoins du marché du travail doivent être prioritaires.

Le bassin de jeunes étudiants et étudiantes étrangers issus de nos différents programmes d'études comprend des candidats de choix lorsqu'il est question d'attirer des personnes jeunes issues de l'immigration. Ces jeunes représentent des atouts précieux pour la vitalité des entreprises québécoises, et plus particulièrement les PME. Un récent sondage de la FCEI montre que parmi tous les immigrants embauchés par les propriétaires de PME, 62 % sont des travailleurs étrangers temporaires, alors que 18 % sont des étudiants internationaux titulaires d'un permis d'études[23].

Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) est une importante voie d'accès à l'immigration pour plusieurs régions du Québec. Les jeunes qui y participent sont pour la plupart déjà bien intégrés et ancrés

---

[20] FCEI, *Pénurie de main-d'œuvre et PME québécoises : Mise à jour de la situation, des candidats recherchés, des contraintes et des pistes de solution*. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/penuries-main-d-oeuvre-pme-quebecoises-2023.
[21] Léger, Rapport *Opinion sur les effets de la pénurie de main-d'œuvre au Québec – Sondage réalisé auprès de la population québécoise*, 2022. Consultation en ligne : https://meq.ca/wp-content/uploads/sites/4/2022/05/11709-004-Rapport_Sondage.pdf.
[22] Frédéric Lacroix-Couture, *De nombreux Canadiens prêts à repousser la retraite s'ils travaillent à temps partiel*, La Presse canadienne, Le Devoir, 1er août 2023. Consultation en ligne : https://www.ledevoir.com/economie/795520/de-nombreux-canadiens-prets-a-repousser-la-retraite-s-ils-travaillent-a-temps-partiel.
[23] FCEI, sondage *Votre* voix - Avril 2023, mené du 5 au 20 avril 2023, résultats finaux, données Québec, n = 90.

dans nos communautés et ont la volonté d'y rester. La FCEI félicite le gouvernement de s'assurer que cette porte d'entrée dans le marché du travail reste bien ouverte en facilitant le processus vers la résidence permanente et le marché du travail québécois.

Cependant, nous sommes d'avis que le gouvernement doit évaluer l'élargissement de d'autres programmes, notamment aux établissements d'enseignement anglophones, qui, eux aussi, ont de jeunes diplômés qui souhaitent entamer leur carrière professionnelle au Québec. Actuellement, le PEQ est uniquement ouvert aux étudiants internationaux ayant fréquenté des établissements d'enseignement francophones; toutefois, la FCEI juge nécessaire que le gouvernement élargisse ses modalités afin d'accueillir aussi plus facilement les étudiants ayant fréquenté des établissements d'enseignement anglophones. Ces étudiants pourraient profiter d'une exemption leur permettant de présenter une demande de sélection permanente incluant l'apprentissage du français.

Utilisons les ressources comme le tout nouveau programme Francisation Québec pour offrir une formation en langue française à la prochaine génération de jeunes. Protéger la langue française sur le territoire peut aussi inclure un volet d'éducation des personnes francophiles. Nous croyons qu'il est pertinent d'évaluer comment faire évoluer la compréhension du français dans le temps après l'arrivée d'une personne immigrante sur notre territoire. Naturellement, un suivi attentif sera nécessaire, mais nous sommes fermement convaincus que ces étudiants internationaux qui poursuivent leurs études en anglais, et qui résident déjà au Québec avec le désir de s'y établir, peuvent aussi contribuer au Québec d'aujourd'hui et de demain.

ORIENTATION 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

Veiller, avec la collaboration du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois

La FCEI est d'avis que les délais de traitement des demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et travailleurs qualifiés doivent être inférieurs à 12 mois. Le gouvernement devrait aussi cibler un délai maximal pour les autres programmes d'immigration économique.

La FCEI propose de revoir ce délai de traitement à la baisse pour traiter les demandes en moins de 6 mois et délivrer le Certificat de sélection du Québec en moins de 3 mois.

La FCEI se réjouit des avancées encourageantes quant à la volonté du gouvernement d'accélérer le traitement des dossiers d'immigration et d'obtention de la résidence permanente pour les travailleurs qualifiés. Les entrepreneurs ont besoin de cette main-d'œuvre rapidement. En effet, près de 2 PME sur

5 (39 %) encouragent le gouvernement à faciliter le recrutement et accélérer le traitement des demandes d'embauche de travailleurs étrangers pour les aider à faire face à la rareté de la main-d'œuvre[24].

L'objectif proposé est que la confirmation de la résidence permanente soit aussi délivrée dans un délai maximum 6 mois par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) afin d'atteindre l'objectif de moins de 12 mois pour traiter une demande de sélection permanente et de résidence permanente. Nous comprenons que le gouvernement du Québec n'a pas de contrôle sur les délais de traitement du gouvernement fédéral, mais nous croyons tout de même que l'objectif de délai du traitement du CSQ de 6 mois n'est pas assez ambitieux. Comme mentionné dans le cahier de consultation publique 2023, 95 % des demandes reçues dans le cadre du PEQ et 99 % de celles reçues dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) ont été finalisées par le MIFI dans un délai de 6 mois. La FCEI propose de revoir ce délai de traitement à la baisse pour traiter les demandes en moins de 6 mois et délivrer le CSQ en moins de 3 mois. Nous entendons que plusieurs travailleurs étrangers temporaires s'installent dans les autres provinces parce que l'obtention de la résidence permanente y est plus rapide. Le gouvernement du Québec, avec des responsabilités supplémentaires par rapport aux autres provinces, doit montrer l'exemple en la matière.

Notons également que les autres programmes d'immigration économique doivent eux aussi être assujettis à des cibles ambitieuses. Le Programme des investisseurs présente un problème bien réel. Malgré une diminution des délais de traitements entre 2020 et 2022, ces délais sont toujours de 3 ans et demi. Le MIFI doit aussi collaborer avec le gouvernement fédéral afin de réduire le délai de traitement des dossiers issus des programmes des gens d'affaires.

Les longs délais de traitement des demandes de résidence permanente touchent tous les programmes d'immigration économique et portent atteinte à l'attractivité du Québec, surtout dans un contexte de concurrence internationale pour recruter les meilleurs candidats issus de l'immigration[25]. Des cibles de délais de traitement ambitieux doivent être mises de l'avant afin d'attirer les talents et de mieux répondre aux besoins urgents du marché du travail.

ORIENTATION 7 : Besoins du marché du travail

Favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre du Québec, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions

La FCEI appuie cette orientation phare, en réitérant la nécessité d'avoir une approche qui répond aux besoins des régions en main-d'œuvre et de tous les secteurs économiques qui vivent durement les impacts négatifs du manque d'employés.

[24] FCEI, *Pénurie de main-d'œuvre et PME québécoises : Mise à jour de la situation, des candidats recherchés, des contraintes et des pistes de solution*, 2023. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/penuries-main-d-oeuvre-pme-quebecoises-2023.
[25] Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, cahier de consultation publique 2023, p. 37.

Même si l'immigration ne se limite pas uniquement à un aspect économique, la réalité du vieillissement de la population fait de l'immigration une solution cruciale pour combler nos besoins de main-d'œuvre. La FCEI s'est intéressée aux catégories de postes à pourvoir dans les PME touchées par les pénuries de main-d'œuvre. Il en ressort que celles-ci cherchent davantage à pouvoir des postes à temps plein : 80 % cherchent du personnel de production et métiers spécialisés à temps plein, 50 % du personnel technique ou administratif à temps plein, 46 % du personnel de vente et 34 % des cadres et gestionnaires[26].

Figure 3

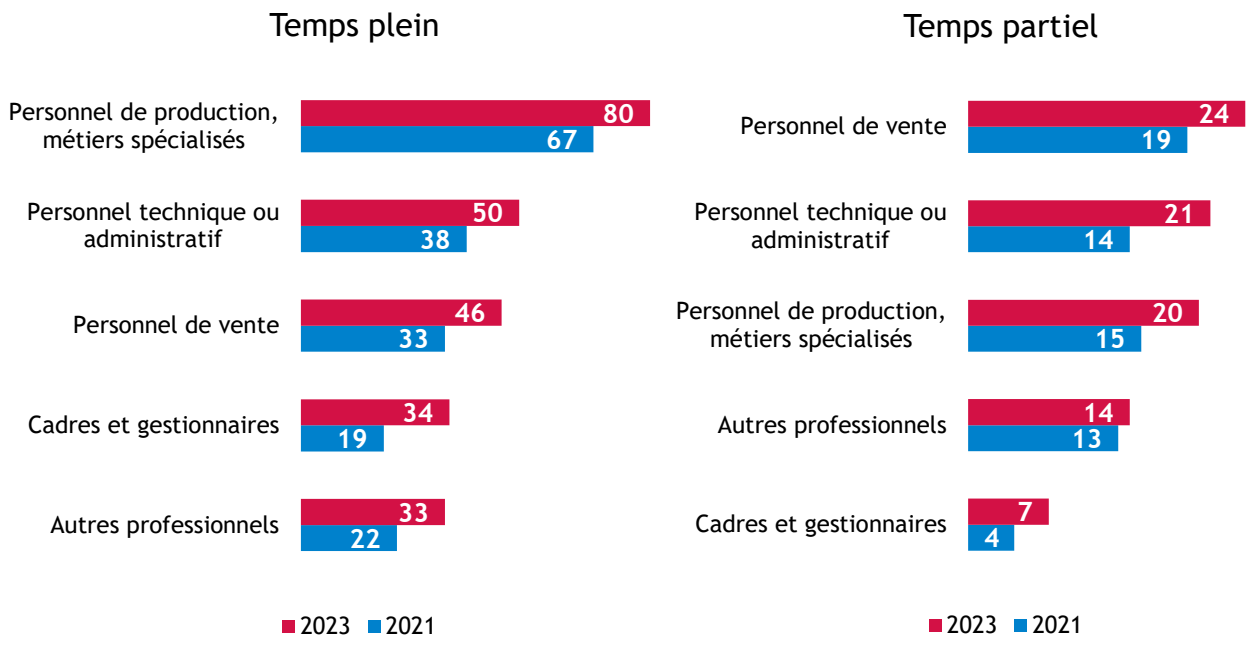

Ce ne sont pas les occasions qui manquent pour les PME dans les régions du Québec, mais bien le manque de candidats à temps plein pour assurer leur croissance. Les contraintes sont encore nombreuses pour les dirigeants de PME, comme la difficulté de trouver des candidats aux compétences répondant à leurs besoins, la difficulté de répondre aux attentes des candidats ou encore la concurrence entre eux, les grandes entreprises et le gouvernement pour les mêmes candidats. Les PME représentent les deux tiers des emplois de la province[27]. Économiquement, on a tout à gagner à mieux les outiller pour surmonter le manque d'employés. L'intégration au marché du travail doit tout d'abord commencer par une évaluation des besoins réels et la prise en compte des réalités différentes et de la diversité des régions du Québec.

Tableau 14-10-0027-01 Emploi selon la catégorie de travailleur, données annuelles (x 1 000)

[26] FCEI, *Pénurie de main-d'œuvre et PME québécoises : Mise à jour de la situation, des candidats recherchés, des contraintes et des pistes de solution*. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/penuries-main-d-oeuvre-pme-quebecoises-2023.
[27] FCEI, Statistique Canada. , Statistique Canada. Enquête sur la population active et calculs d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises 2022*. https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises/princip ales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises-2022.

ORIENTATION 8 : Reconnaissance des compétences

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences

La FCEI appuie cette orientation et propose une coopération étroite avec les différents ordres professionnels pour améliorer le champ de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes.

La FCEI se réjouit de voir la reconnaissance des compétences comme une orientation que le gouvernement du Québec et le MIFI priorisent dans le plan quinquennal de l'immigration au Québec. Cet enjeu entraîne une perte pour le Québec en matière de travailleurs qualifiés, qui ne peuvent pas accéder au marché du travail dans un domaine pour lequel ils ont été formés à l'étranger. Bien que nous soyons conscients des différences entre les formations offertes au Québec et celles des autres pays, nous devons en faire plus pour accompagner ces nouveaux arrivants qualifiés afin qu'ils accèdent rapidement à une mise à niveau professionnelle qui leur permettra d'exercer leur métier.

Au-delà de la main-d'œuvre issue de l'immigration, le gouvernement du Québec devrait miser sur la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces. Il devrait notamment envisager de limiter les restrictions relatives aux accréditations professionnelles pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces. Souvent, les professions régies par des lois provinciales ou territoriales exigent une accréditation ou une licence délivrée dans la province ou le territoire de pratique et ne reconnaissent pas celles obtenues dans une autre province, ce qui empêche les professionnels de travailler dans une autre province et les employeurs de les recruter.

En Ontario, des règles « de plein droit »[28] (Projet de loi 60, *Loi de 2023 concernant votre santé*) ont été adoptées en mai 2023 afin d'établir un cadre pour permettre à certains travailleurs de la santé inscrits dans d'autres provinces d'exercer immédiatement en attendant leur inscription auprès de leur ordre professionnel. Il s'agit d'une première étape importante vers un modèle pancanadien d'inscription transférable pour les professionnels de la santé, qui devrait d'ailleurs être déployé dans d'autres secteurs. Nous recommandons également aux autres provinces, notamment le Québec, d'adopter ce modèle pour favoriser la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la santé et d'autres secteurs.

Pour améliorer la reconnaissance des compétences des nouveaux arrivants, la FCEI a quelques pistes de solution qui pourraient assurer une intégration réussie au marché du travail. Premièrement, il est important d'augmenter le nombre de professions dont les compétences sont reconnues par le gouvernement du Québec, surtout pour la sélection des travailleurs qualifiés, volet 3. Deuxièmement, il est crucial pour les immigrants et les entrepreneurs de la province d'arrimer les programmes de reconnaissance des acquis en priorité avec les postes et professions les plus touchés par le manque de main-d'œuvre. Troisièmement, pour les programmes nécessitant une mise à niveau, il est nécessaire

[28] *Loi de 2023 concernant votre santé*, L.O. 2023, chap. 4 — Projet de loi 60. Consultation en ligne : https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/s23004.

d'offrir des programmes d'ajustement des compétences qui tiennent compte de la réalité des nouveaux arrivants.

ORIENTATION 9 : Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux

La FCEI appuie l'orientation visant à assurer un établissement durable et une intégration réussie des personnes immigrantes pour répondre aux besoins régionaux du marché du travail, en ne se limitant pas uniquement aux candidats francophones.

La régionalisation de l'immigration a fait l'objet de plusieurs discussions au cours des derniers mois, plus particulièrement dans le cadre de la dernière campagne électorale québécoise. Le manque de main-d'œuvre et les conséquences qui en découlent se font sentir de façon importante dans certaines régions, et ce, depuis de nombreuses années. Les conséquences tant sur le plan économique que sur les services de proximité sont plus importantes dans certaines régions éloignées des grands centres, ce qui pourrait expliquer la montée de cette préoccupation dans de nombreuses municipalités et régions administratives québécoises.

En janvier 2021, la FCEI a sondé ses membres au sujet du développement économique régional, et la régionalisation de l'immigration est ressortie comme étant un dossier prioritaire. En effet, 59 % [23] des propriétaires de PME du Québec ont indiqué que l'adoption de mesures pour attirer les immigrants dans les régions afin de réduire les effets de la pénurie de main-d'œuvre locale était une priorité haute, voire très haute. Aux fins de la présente étude, la même question a été posée aux propriétaires de PME en octobre 2022, et 80 % [24] ont donné cette réponse. Cette hausse importante laisse peu de place à l'interprétation. Les entrepreneurs des régions du Québec ont besoin de main-d'œuvre et sont favorables à la régionalisation de l'immigration.

Une récente étude de la FCEI[29] a permis de calculer les déficits régionaux prévisibles de main-d'œuvre en appliquant régionalement le taux d'immigration prévu à l'échelle provinciale pour combler les besoins de main-d'œuvre. Il est possible d'estimer le déficit prévisible de main-d'œuvre attribuable à l'absence de régionalisation de l'immigration au moyen des données d'Emploi Québec sur les postes vacants, du pourcentage de ces postes devant être pourvus par l'immigration et du nombre moyen d'immigrants accueillis dans les régions du Québec au cours des dernières années (2015-2019).

Ce déficit prévisible annuel se chiffre à près de 18 000 immigrants pour combler les besoins régionaux de main-d'œuvre. Il est manifeste que la plupart des régions vivront plus durement les impacts socio-économiques négatifs de la pénurie de main-d'œuvre. Ces régions risquent de ne pas atteindre leur plein

[29] FCEI, *Régionalisation de l'immigration au Québec – Un déficit prévisible annuel de près de 18 000 immigrants pour combler les besoins régionaux de main-d'œuvre*. Consultations en ligne : https://20336445.fs1.hubspotusercontent-na1.net/hubfs/20336445/research/reports/2023/Mars_2023_Rapport_FCEI_Regionalisation-immigration-au-Quebec.pdf.

potentiel économique si les seuils d'immigration économique ne sont pas augmentés et mieux régionalisés. Selon les estimations d'Emploi Québec, seules les régions de Montréal et Laval n'ont pas de déficit de main-d'œuvre à combler par l'immigration. Par ailleurs, ces deux régions font partie des quatre régions du Québec où l'âge moyen est le plus bas[30]. Sans avoir de lien de cause à effet, il semble que l'immigration peut participer au renouvellement de la population des régions administratives. L'immigration et sa régionalisation représentent donc un atout stratégique pour l'économie québécoise.

Devant cet enjeu de taille aux caractéristiques aussi diverses que complexes, la coordination gouvernementale et régionale semble être la clé de voûte qui permettra sa réussite. Par ailleurs, la réduction des délais et des formalités administratives au sein même du ministère de l'Immigration ainsi que l'amélioration de son fonctionnement interne constituent une partie importante de la solution.

Combler le déficit prévisible d'immigrants et assurer une meilleure coordination de l'immigration pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des régions doivent être au centre de toute discussion entourant les prochaines orientations de la planification pluriannuelle de l'immigration 2024-2027.

De plus, la FCEI croit qu'il est nécessaire que les régions administratives se dotent d'un objectif numérique minimal clair pour la régionalisation de l'immigration. Cette cible favoriserait la mobilisation des acteurs. Elle permettrait également de suivre l'évolution réelle, de déterminer ce qui fonctionne bien et moins bien et de faciliter l'adoption de mesures pour concrétiser la régionalisation de l'immigration.

Enfin, la FCEI encourage le MIFI à établir des liens forts avec les acteurs locaux. C'est par une mobilisation des leaders locaux qu'il sera possible de réussir la régionalisation de l'immigration. Elle ne se passera pas dans un bureau de Québec ou de Montréal, mais bien dans chaque région. Les efforts en matière de réseautage local pour trouver et accompagner les immigrants répondant aux besoins des PME sont essentiels pour faciliter leur accueil durable en région.

[30] Institut de la statistique du Québec, *Démographie – Comparaison entre les régions*, 2022. Consultation en ligne : https://statistique.quebec.ca/fr/document/fiches-demographiques-les-regions-administratives-du-quebec/publication/demographie-comparaison-regions-quebec.

ORIENTATION 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes

A. Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes
B. Assurer un leadership gouvernemental afin de documenter notre capacité d'accueil

La FCEI appuie l'orientation visant à assurer une coordination gouvernementale des services d'intégration bonifiés, par les services d'accueil et de soutien.

La FCEI a demandé à ses membres d'identifier parmi plusieurs choix de réponses les principaux défis qu'ils perçoivent en lien avec la régionalisation de l'immigration. En tout, 43 % des propriétaires de PME ont identifié les formalités administratives et les délais de traitement des demandes comme étant la principale difficulté[31]. Pour alléger ce fardeau administratif, une volonté politique de réorganisation est essentielle. Le gouvernement doit prendre conscience que la gestion et l'efficacité de son ministère de l'Immigration constituent l'enjeu numéro un.

De plus, une récente étude de la FCEI[32] a révélé les principaux obstacles rencontrés par les PME afin de recruter la bonne personne. Effectivement, 1 propriétaire de PME sur 5 au Québec a dit éprouver des difficultés d'accès aux travailleurs en provenance de l'immigration. Une proportion très semblable (19 %) a mentionné le manque de soutien du gouvernement pour trouver les candidats comme obstacle à l'embauche de personnel. Des actions simples et efficaces peuvent être entreprises par le gouvernement afin d'aider les entrepreneurs à recruter de la main-d'œuvre, notamment celle provenant de l'immigration. En effet, la connaissance des programmes qui leur sont destinés pour affronter la pénurie de main-d'œuvre demeure limitée. En ce sens, seulement 26 % des propriétaires de PME ont dit être au courant des mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour les aider à trouver des employés et à les former. En réalité, les entrepreneurs font d'innombrables heures supplémentaires pour sauver les meubles; ils ont donc moins de temps pour s'informer des programmes gouvernementaux. Afin de faciliter l'accueil des immigrants, il est essentiel que le MIFI prenne des mesures pour faire connaître ses programmes aux propriétaires de PME.

ORIENTATION 11 : Engagement humanitaire

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que de demandeurs d'asile

---

[31] FCEI, *Régionalisation de l'immigration au Québec – Un déficit prévisible annuel de près de 18 000 immigrants pour combler les besoins régionaux de main-d'œuvre*. Consultations en ligne : https://20336445.fs1.hubspotusercontent-na1.net/hubfs/20336445/research/reports/2023/Mars_2023_Rapport_FCEI_Regionalisation-immigration-au-Quebec.pdf
[32] FCEI, *Pénurie de main-d'œuvre et PME québécoises : Mise à jour de la situation, des candidats recherchés, des contraintes et des pistes de solution*. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/penuries-main-d-oeuvre-pme-quebecoises-2023.

La FCEI soutient les gouvernements du Québec et du Canada dans leurs efforts humanitaires d'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection. Les services en place les aideront à s'installer et à se trouver un emploi de qualité pour commencer une nouvelle vie ici.

ORIENTATION 12 : Niveaux d'immigration

Scénario 1 :

A. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027

B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec »

Scénario 2 : Maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période

La FCEI appuie l'orientation visant à augmenter les cibles totales d'immigration.

La FCEI est enthousiaste de voir que le gouvernement du Québec est réceptif à l'idée d'augmenter les seuils d'immigration et de préparer une réflexion constructive et positive. Le seuil de 60 000 admissions en 2027 est une bonne mesure pour combler ces besoins criants. C'est un pas dans la bonne direction, surtout avec l'ajout des personnes provenant du PEQ. Le nombre d'immigrants ainsi accueillis se rapprochera des données de la FCEI concernant les besoins d'immigration en région. Comme démontré précédemment, le Québec a un déficit prévisible de près de 18 000 immigrants pour combler les besoins régionaux de main-d'œuvre[33]. Actuellement, le Québec accueille environ 50 000 immigrants annuellement. En ajoutant les 18 000 immigrants qu'il lui faut pour pouvoir les postes vacants, le Québec devrait minimalement accueillir 68 000 immigrants annuellement, et ce, dès l'an prochain.

Les répercussions du manque de main-d'œuvre dû au nombre trop faible d'immigrants touchent en premier lieu les entreprises, puis l'économie du Québec. L'immigration est en effet une solution envisagée pour pallier ce manque de travailleurs disponibles. Ce message est aussi véhiculé par la population. Effectivement, le sondage Léger[34] susmentionné révélait que 70 % des répondants croient que le gouvernement du Québec devrait en faire davantage pour augmenter le bassin de travailleurs disponibles par le biais de l'immigration économique.

[33] FCEI, *Régionalisation de l'immigration au Québec*, 2023. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/regionalisation-de-l-immigration-au-quebec.
[34] Léger, Rapport *Opinion sur les effets de la pénurie de main-d'œuvre au Québec - Sondage réalisé auprès de la population québécoise*. Consultation en ligne : https://meq.ca/wp-content/uploads/sites/4/2022/05/11709-004-Rapport_Sondage.pdf.

Nous félicitons le gouvernement d'ouvrir cette discussion. La FCEI l'encourage à adopter le scénario nº 1 et même à envisager de dépasser les cibles fixées.

La FCEI souligne l'importance d'établir un plan concret de régionalisation de l'immigration qui répond aux besoins de main-d'œuvre des différentes régions et des différents secteurs d'activité. Elle ajoute qu'il est important de cibler des régions éloignées où les travailleurs qualifiés ayant une offre d'emploi peuvent déclarer leur niveau de français lors de leur demande de sélection permanente. Enfin, il convient d'ouvrir aussi le volet diplômé aux personnes qui ont étudié en anglais et de leur offrir un accompagnement et une planification rigoureuse de l'apprentissage de la langue française pour qu'elles atteignent minimalement le niveau 5 sur l'échelle Québec et ce, dans un délai raisonnable.

Conclusion

Il est indéniable que l'immigration au Québec joue un rôle essentiel dans le développement et l'enrichissement de la province sur de nombreux fronts, en particulier pour les PME. Grâce à leurs expériences et compétences diversifiées, les immigrants pourvoient des postes clés au sein de nombreuses entreprises québécoises, répondant ainsi aux besoins du marché du travail confronté à une pénurie de main-d'œuvre. Leur contribution permet aux entreprises locales de prospérer, d'innover et de demeurer compétitives dans un monde en constante évolution.

La FCEI considère que la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 est une occasion en or d'engager une discussion constructive avec toutes les parties prenantes impliquées de près ou de loin dans le domaine de l'immigration. Nous devons poursuivre ce dialogue afin de nous assurer que le gouvernement du Québec sélectionne les meilleurs candidats en fonction de ses besoins, favorise les besoins régionaux en matière d'immigration et augmente le nombre d'immigrants accueillis. Cela contribuera à créer un environnement économique prospère pour les générations à venir et à répondre aux besoins urgents des dirigeants de PME. De plus, cela aidera les personnes qui choisissent le Québec à réussir leur nouveau départ, à s'épanouir et à contribuer de façon importante à la construction de notre avenir collectif.

Sommaire des recommandations

- ✓ *La FCEI est d'accord avec l'approche qui vise à augmenter la proportion des personnes adultes déclarant le français à l'admission, sans pour autant reléguer aux oubliettes l'importance de la diversité des talents et des compétences qui ne doivent pas être sacrifiées dans le processus.*
- ✓ *La FCEI soutient la mise en œuvre de Francisation Québec et les différentes mesures visant à accroître la connaissance du français des nouveaux arrivants. Elle recommande au gouvernement du Québec d'épauler davantage les PME pour couvrir les coûts associés à la francisation.*
- ✓ *La FCEI appuie une démarche visant à augmenter la part des personnes sélectionnées répondant aux besoins du marché du travail, surtout à ceux des PME.*
- ✓ *La FCEI appuie la démarche visant à augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration.*
- ✓ *La FCEI soutient la proposition visant à encourager l'immigration permanente de personnes jeunes, à condition qu'elle ne nuise pas à l'entrée d'autres immigrants économiques issus d'autres programmes.*
- ✓ *La FCEI est d'avis que les délais de traitement des demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et travailleurs qualifiés doivent être inférieurs à 12 mois. Le gouvernement devrait aussi cibler un délai maximal pour les autres programmes d'immigration économique. La FCEI propose de revoir ce délai de traitement à la baisse pour traiter les demandes en moins de 6 mois et délivrer le Certificat de sélection du Québec en moins de 3 mois.*
- ✓ *La FCEI appuie cette orientation phare, en réitérant la nécessité d'avoir une approche qui répond aux besoins des régions en main-d'œuvre et de tous les secteurs économiques qui vivent durement les impacts négatifs du manque d'employés.*
- ✓ *La FCEI appuie cette orientation et propose une coopération étroite avec les différents ordres professionnels pour améliorer le champ de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes.*
- ✓ *La FCEI appuie l'orientation visant à assurer un établissement durable et une intégration réussie des personnes immigrantes pour répondre aux besoins régionaux du marché du travail, en ne se limitant pas uniquement aux candidats francophones.*
- ✓ *La FCEI appuie l'orientation visant à assurer une coordination gouvernementale des services d'intégration bonifiés, par les services d'accueil et de soutien.*
- ✓ *La FCEI soutient les gouvernements du Québec et du Canada dans leurs efforts humanitaires d'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection. Les services en place les aideront à s'installer et à se trouver un emploi de qualité pour commencer une nouvelle vie ici.*
- ✓ *La FCEI appuie l'orientation visant à augmenter les cibles totales d'immigration.*

À propos des auteurs

Benjamin Rousse
Analyste des politiques

Benjamin Rousse est analyste des politiques au sein de l'équipe du Québec. Dans le cadre de son travail à la FCEI, il analyse et commente diverses politiques touchant les PME dans la province, en plus de promouvoir l'adoption de mesures politiques qui leur seraient avantageuses.
C'est après un stage à la FCEI en 2022 que Benjamin a commencé à travailler à titre d'analyste des politiques pour l'équipe du Québec et le bureau du président. Parmi les principaux dossiers auxquels il se consacre, mentionnons l'insolvabilité, la fiscalité et le commerce entre le Québec et l'Ontario.
Benjamin détient une maîtrise en droit de l'Université Laval, un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal et un certificat en droit de l'Université de Montréal.

François Vincent
Vice-Président, Québec

François Vincent dirige l'équipe de la FCEI qui défend les intérêts des PME du Québec. Il rencontre les décideurs politiques, tant au niveau municipal, provincial que fédéral pour s'assurer que la réalité des PME est prise en considération dans l'élaboration des politiques publiques. Il analyse les projets de loi qui auront un impact sur les entreprises et intervient dans les médias au nom des PME.
Il est titulaire d'un baccalauréat en communication et politique et d'un certificat en droit de l'Université de Montréal, ainsi que d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de HEC Montréal.

© Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante, 2023

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires